

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

PORT AUTONOME DE DOUALA
(P.A.D.)

DIRECTION GENERALE

CAPITAINERIE DU PORT



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

PORT AUTHORITY OF DOUALA
(P.A.D.)

NOTE CIRCULAIRE 405 /CPT/DG/PAD

Le Commandant du Port rappelle à tous les consignataires, propriétaires des embarcations et engins de servitude opérant dans le domaine portuaire, fluvial et maritime de la suspension des mouvements des personnes et des biens en provenance ou à destination des pays déjà affectés par l'épidémie de fièvre EBOLA.

A cet effet, le transfert et transbordement des malades à partir d'un navire dans la zone portuaire doit avoir l'aval du Commandant du Port.

Douala, le 22 AOUT 2014

LE COMMANDANT DU PORT



Nembot Jean-Christophe